

parlement entier du Canada prendra une connaissance suprême de l'affaire maintenant pendante entre mes ministres et leurs accusateurs.

“ Messieurs, la situation que nous discutons est à la fois critique et embarrassante ; mais je ne puis qu'espérer qu'après une étude rétrospective et calme des faits sous tous leurs aspects, vous viendrez à la conclusion qu'en ayant résolu de me laisser guider par l'avis de mes ministres, dans cette circonstance,—ou en d'autres mots, en refusant d'agir comme si les accusations formulées contre eux étaient déjà prouvées, et en adhérant aux arrangements antérieurs et sur la foi desquels bon nombre de vos collègues ne se sont pas rendus ici,—j'ai suivi la ligne de conduite la plus conforme aux maximes d'un gouvernement constitutionnel, et aux égards dus à ceux que le parlement du Canada a recommandés à ma confiance. ”

Après le départ des membres, le temps était arrivé de me rendre au sénat. Vers trois heures et demi, l'orateur parut à la barre, et je prorogai le parlement. Il y eut beaucoup d'excitation dans la chambre des communes, à ce que j'appris ensuite. Quant l'huisier de la verge-noire parut, on poussa des cris de *privilege* ; mais, autant que j'ai pu le savoir, il ne s'est rien fait de contraire à la dignité et au respect de cette assemblée. Il n'y eut que les ministériels présents, à peu près 35, qui accompagnèrent l'orateur au sénat. L'opposition, qui comptait ce jour-là à peu près treize des amis ordinaires du gouvernement qui avaient signé le mémoire, resta dans la chambre. Au-delà de 70 membres sur deux cents devaient être absents. Tous ces membres, à l'exception de trois, étaient réclamés comme partisans du gouvernement,

Le soir, on tint, sous la présidence de M. *Mackenzie*, ce qu'on appelle populairement une “ assemblée d'indignation. ” J'ai annexé à cette dépêche un compte-rendu de ses délibérations. (No. 6.)

J'ai exposé aussi fidèlement que possible les diverses circonstances qui ont accompagné la récente prorogation. En le faisant, Votre Seigneurie remarquera que je n'ai pas essayé de discuter, et encore moins de défendre la conduite de mes ministres dans aucun des cas mentionnés, excepté comme corollaire de la revendication de mes propres actes. C'est le parlement canadien qui devra juger du mérite de leurs actions. En tous cas, je prétends que le résultat des investigations, que les ministres soient trouvés coupables ou non des crimes qu'on leur impute, ou aient agi judicieusement ou non, cela, dis-je, ne peut avoir aucune relation avec ma conduite dans cette affaire et que, eu égard aux circonstances où je me trouvais, j'ai agi dans les meilleurs intérêts du parlement et du Canada. Et de plus, si quelquefois j'ai argumenté contre certaines opinions émises par l'opposition, c'était simplement pour réclamer contre leur condamnation de mes actes et de mes paroles.

Si j'étais obligé de me défendre, ma meilleure justification serait dans l'examen des autres mesures que l'on aurait pu adopter, mais ce sujet a été assez approfondi dans le cours de l'exposé précédent. Les alternatives indiquées par ceux qui ont voulu critiquer ma conduite ne sont pas, du reste, fort nombreuses. Le lendemain de l'arrivée à Toronto de la nouvelle de la prorogation, mais avant que l'on connût ma promesse de réunir sous peu les chambres, le *Globe*—organe reconnu de l'opposition et l'un des journaux les mieux rédigés du Canada—se récriait contre la probabilité d'une vacance qui durerait jusqu'au mois de février de l'année prochaine, et fit la remarque qu'une prorogation de deux ou trois semaines seulement aurait été convenable. Comme j'avais prévu ces observations, et pensant que deux ou trois semaines de plus ne pourraient donner lieu à des plaintes, je m'attendais naturellement à être félicité, mais bien que cette feuille et tous les journaux de l'opposition, à quelques exceptions près, aient eu pour moi beau-